

# 8 MESURES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**1. FAIRE** de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, ruches, nichoirs, compost, etc).



**2. IDENTIFIER** un binôme d'éco-délégués au collège et au lycée.  
Objectif : 20 000 éco-délégués en 2020.



**3. CONSACRER** une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable.



**4. INTÉGRER** les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.

**5. ENGAGER** les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable.  
Objectif : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022

E3D

Écoles et établissements engagés pour le développement durable



Tout savoir sur la démarche de labellisation E3D : <https://eduscol.education.fr/cid78075/labellisation-e3d.html>

## 6. ÉTUDIER

le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.



**7. INTÉGRER** les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologique et professionnelle.



**8. CRÉER** un prix EDD 2030\* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020.



\* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.